

Professionnels concernés : tous les professionnels, toutes les prises en charge

Les Précautions Complémentaires complètent les précautions standard et s'appliquent :

- devant tout tableau clinique évocateur (ex : tuberculose, diarrhées infectieuses, infections respiratoires),
- dans l'attente d'un diagnostic microbiologique,
- à l'arrivée d'un patient connu porteur de BMR/BHRe,
- dans des situations infectieuses.

### + 7 Points clefs :

1. Logo sur la porte
2. Unité Mobile de Protection équipée avec les EPI adaptés à la prise en charge du patient
3. Bionettoyage adapté
4. Gestion des *excreta*, du linge et des déchets
5. Information au patient, visiteurs et professionnels transversaux
6. Traçabilité dans le dossier patient
7. Avertir EOH en cas de rougeole, BHRe, rapatriement sanitaire.

Les Précautions Complémentaires sont au nombre de 4 : **Contact, Contact Renforcé, Air, Gouttelettes**.  
Il existe également 2 précautions spécifiques : **Aplasia en chambre standard** et **Présence de punaises de lit**.

### + Référentiels :

- Procédure Précautions complémentaires d'hygiène (réf : 00985)
- Plaquette d'information destinée aux patients
- Protocole EPI (réf : 01465-2)
- Protocole Gale (réf : 00160)
- Protocole Précautions Complémentaires contact renforcé ***Clostridium difficile*** (réf : 01461)
- Protocole : CAT en cas de présence ou suspicion de punaises de lit (réf : 01425)

Où trouver les documents et informations :

- **Gestion documentaire institutionnelle**
- **Site intranet EOHA** (Equipe Opérationnelle d'Hygiène d'Argenteuil)
- Comité de lutte contre les Infections Associées aux Soins (CLIAS) et Retour d'Expérience infectieux (REX)
- Personnes ressources : Equipe Opérationnelle d'Hygiène / Référents paramédicaux en hygiène dans chaque service

### + Actions menées :

- **La surveillance quotidienne de la mise en œuvre des PC en cas de BMR, BHRe, *Clostridium difficile***
- **Bilan annuel des *Clostridium difficile*, BMR, BHRe**
- **Audit GREPHH PC 2016**
- **Evaluation Traçabilité BMR/BHRe dans le CRH – Avril 2021**

### + Pour signaler :

- Sur l'outil informatique institutionnel : signalement des infections associées aux soins (infections sur cathéters, infections du site opératoire...), signalement des événements indésirables (ex : matériel manquant, entretien des locaux).